



*Point de contact national belge  
pour les Principes directeurs de l'OCDE  
à l'intention des entreprises multinationales.*

## **Communiqué du Point de Contact National belge – 7/06/2018**

### **Suivi de la circonstance spécifique Groupe Etex – Building and Wood Workers' International (BWI)**

*Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations des Gouvernements à leurs entreprises, quel que soit le lieu où elles exercent leurs activités.*

*Ces recommandations portent sur plusieurs domaines comme la publication d'informations, les droits de l'homme, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité. En outre, les concepts de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et de la diligence raisonnable (« due diligence ») ont été introduits.*

*Il appartient aux différents Points de contact nationaux chargés du suivi de mettre en œuvre ces Principes directeurs.*

*En Belgique, le Point de contact national (PCN) est présidé par un représentant du service public fédéral Economie et a une composition tripartite, comprenant les partenaires sociaux, les représentants des différents services publics fédéraux et les gouvernements régionaux.*

*Le rôle du PCN est, notamment, de contribuer à la résolution des questions soulevées dans des circonstances spécifiques. Le PCN facilitera l'accès à des moyens consensuels et non conflictuels tels que la conciliation ou la médiation.*

**Dans son communiqué de clôture en date du 10 octobre 2017<sup>1</sup>, le PCN belge faisait état d'un bilan mitigé. Il regrettait de se trouver dans l'incapacité de pouvoir mener à bien la médiation pourtant initialement débutée par une première réunion rassemblant l'ensemble des parties prenantes en date du 3 avril 2017. Le Groupe Etex avait alors préféré s'engager unilatéralement dans un processus de révision de son code de conduite. Plusieurs recommandations avaient alors été formulées de la part du PCN envers le Groupe Etex :**

- Il invite le Groupe Etex à une réflexion générale de sa politique RSE dans le cadre du respect des Principes directeurs de l'OCDE et à appliquer les processus et concepts de diligences raisonnables ;
- Il invite le Groupe Etex à mener un dialogue ouvert constructif avec les organisations syndicales dans ses processus de révision interne ainsi que dans l'échange d'informations, conformément aux chapitres 3 (Publication d'informations) et 5 (Emploi et relations professionnelles) des Principes directeurs de l'OCDE. D'autant plus que le code à revoir doit être suivi par tous les travailleurs employés par le groupe ;

<sup>1</sup> Communiqué de clôture de la circonstance spécifique Groupe Etex – BWI :

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Communique-final-pcn-Groupe-Etex-BWI.pdf>

- En ce sens, il encourage le Groupe Etex à réviser son code de conduite et à y inclure une référence explicite aux Principes directeurs de l'OCDE.

Comme stipulé dans le cadre de son règlement d'ordre intérieur<sup>2</sup>, le PCN belge avait indiqué vouloir faire le suivi de ses recommandations dans un délais de six mois.

Dans l'objectif de tenir une réunion de suivi pour la mi-avril 2018 comme il s'y était engagé, le secrétariat du PCN avait pris contact avec l'ensemble des parties prenantes dès le 1<sup>er</sup> février 2018. Le syndicat BWI avait marqué son intérêt pour participer à cette réunion de suivi, de son côté le Groupe Etex a indiqué ne pas être en mesure de présenter un état des lieux, même incomplet à propos de la mise en œuvre des recommandations formulées par le PCN belge.

Lors de sa réunion avec ses membres du 17 avril 2018, le PCN a décidé collectivement d'envoyer un courrier au CEO du groupe Etex pour lui demander une réaction avant la fin du mois d'avril 2018. Le Groupe Etex a demandé un délai jusqu'au 15 mai 2018 pour faire parvenir sa réaction au PCN. Le 16 Mai 2018, le secrétariat du PCN accuse réception d'un courrier signé du CEO du Groupe Etex indiquant qu'un long processus de révision était en cours impliquant de nombreux départements au sein de l'entreprise. Il y est fait référence à l'élargissement du champ d'application de l'actuel code afin d'y définir une culture forte d'éthique et de conformité. La lettre indique que la perspective du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 semble réaliste concernant la publication du nouveau code de conduite. Le courrier souligne également toute l'importance que représente les Principes directeurs de l'OCDE dans le cadre de cette révision et que l'entreprise sera disposée à venir partager son nouveau code de conduite avec le PCN.

Le PCN belge tient à remercier le Groupe Etex pour ces éléments de suivi bienvenus. Il tient également à maintenir son suivi et invitera à nouveau le Groupe Etex au terme du référentiel de temps indiqué (fin du 3ème trimestre 2018) à le rencontrer, en présence comme il l'avait déjà souhaité, du syndicat BWI, porteur de la saisine.

---

<sup>2</sup> Règlement d'ordre intérieur du PCN belge et ses annexes :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer-une/responsabilite-societale-de/principes-directeurs-ocde-pour/point-de-contact-national-en/documents-point-de-contact>